



*Date de dépôt : 5 février 2025*

## **Rapport**

**de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 1 182 000 francs pour l'adaptation du réseau de radiocommunication sécurisé POLYCOM en vue du maintien de sa disponibilité opérationnelle**

*Rapport de Thierry Cerutti (page 3)*

## Projet de loi (13534-A)

**ouvrant un crédit d'investissement de 1 182 000 francs pour l'adaptation du réseau de radiocommunication sécurisé POLYCOM en vue du maintien de sa disponibilité opérationnelle**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### Art. 1 Crédit d'investissement

<sup>1</sup> Un crédit d'investissement de 1 182 000 francs (y compris renchérissement et TVA) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'adaptation des centrales POLYCOM du canton, l'optimisation de la couverture réseau et la sécurisation d'émetteurs cantonaux.

<sup>2</sup> Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

– Adaptation des centrales au réseau IP	830 000 francs
– Optimisation de la couverture	150 000 francs
– Sécurisation des liens de stations de base	94 000 francs
– Divers et imprévus	108 000 francs
<b>Total</b>	<b>1 182 000 francs</b>

### Art. 2 Planification financière

<sup>1</sup> Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2025. Il est inscrit sous la politique publique H – Sécurité et population et la rubrique 0414-5060 « Equipements informatiques ».

<sup>2</sup> L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

### Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

### Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

## Rapport de Thierry Cerutti

La commission des travaux s'est réunie sous la présidence de M. Grégoire Carasso en date du mardi 26 novembre 2024.

Le procès-verbal a été rédigé par M. Arnaud Rosset, qui est remercié de son excellent travail.

### Présentation du projet

Le projet de loi concerne le réseau POLYCOM, qui est un système qui fonctionne bien et qui permet à l'ensemble des partenaires de la protection de la population de communiquer au travers d'un réseau radio-crypté et sécurisé qui est en main des collectivités publiques. Ce réseau a été coordonné et mis en place entre la Confédération et les cantons. Il permet de coordonner les actions entre les états-majors de conduite, les centrales d'engagement, les intervenants et leurs véhicules. C'est un outil qui est utilisé au quotidien par la police et par d'autres partenaires de la sécurité en situation de crise ou au quotidien. Il assure l'interopérabilité des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité, ce qui peut toucher le 144, les feux bleus, le SIS, mais également le PAM quand il y a besoin d'appui. Il y a donc toute une série de partenaires qui sont sur ce réseau. Il assure les besoins de transfert de données sécurisées utiles notamment au déclenchement des sirènes d'alarme à la population et il permet, en cas de rupture des opérateurs publics, donc en cas de rupture du réseau de téléphonie, d'assurer des appels d'urgence aux centrales de la population via les points de rencontre d'urgence qui sont mis en place dans les communes pour que les gens puissent se rendre à un endroit pour appeler les secours.

A Genève, le canton a optimisé les coûts en intégrant un seul centre de maintenance pour tous les partenaires du canton. Ce centre de maintenance est à l'OCPPAM, sous la supervision de M. Holdener, qui a mis en place ce réseau partagé pour toutes les centrales, basé sur la technologie Prescom et interconnecté sur l'infrastructure primaire POLYCOM.

Le statut du réseau aujourd'hui est de 5851 radios et 64 postes opérateurs dans les centrales. La présentation indique qui a quoi et où. Les radios portables et mobiles sont utilisées par les sanitaires, les services, les polices municipales et cantonales, les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. Les postes opérateurs radio de centrales sont utilisés par le 117, le 118, le 144 et par d'autres centrales qui peuvent venir en appui ou qui doivent être interconnectées lors de certains événements : les APM, l'OCPPAM et le DT pour l'OCBA, la capitainerie et les gardes-faune.

Il y a aujourd'hui une migration de la technologie TDM vers la technologie IP.

**Audition de M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, DIN, et M. Serge Holdener, responsable du secteur télématique à l'OCPPAM, DIN**

M. Holdener explique que la technologie Time-division multiplexing est une technologie synchrone qui a déjà quelques années puisque la technologie tétrapode date des années 90. Ce sont les traits rouges entre les systèmes qui vont être migrés et pas les stations de base qui, elles, en termes de technologie radio, doivent perdurer jusqu'à 2035, et il précise qu'il s'agit du système Internet Protocol.

M<sup>me</sup> Kast explique que les commutateurs, soit la connexion de ces stations de base, doivent passer en système IP. De plus, il y a, au niveau suisse, une planification pour faire perdurer ce réseau jusqu'à 2035.

Le but de ce projet de loi est d'upgrader le système pour tenir jusqu'à 2035 et améliorer les points noirs constatés aujourd'hui sur le système POLYCOM.

Au niveau suisse, c'est l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) qui assume le renouvellement des éléments d'infrastructures centraux et les développements utiles à la migration vers un système IP pour un montant de 94,2 millions. Les cantons doivent faire leur part pour un montant cumulé de 150 à 200 millions. L'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) assure les coûts de migration de ses réseaux partiels qui intègrent notamment le canton de Genève pour son activité sur le canton, puisque l'OFDF est également sur cette technologie, pour un montant de 65,4 millions.

Le projet de loi proposé représente la partie genevoise de ce qui incombe aux cantons. Il s'agit essentiellement de la migration des centrales cantonales sur le système IP. Le canton de Genève a bénéficié de l'investissement de l'OFDF, en 2023, pour finaliser la migration IP du réseau radio sur le territoire. D'ici fin 2025, il faut adapter les éléments d'interconnexion des centrales Prescom vers le réseau IP POLYCOM pour un montant de 830 000 francs, soit les  $\frac{2}{3}$  du projet de loi d'ouvrage proposé.

M. Holdener ajoute que le canton de Genève est passablement privilégié du fait que l'OFPP couvre le territoire et que les coûts des autres cantons sont largement supérieurs. Genève bénéficie de la couverture du réseau primaire réalisé par l'OFDF en raison de sa topographie. Couvrir le Valais ou Berne est une autre histoire.

M<sup>me</sup> Kast indique qu'en plus de la migration globale des interconnectivités avec les centrales, certains éléments méritent un renforcement. Le premier est la couverture des HUG. L'intérieur du bâtiment des urgences présente un déficit de couverture radio qui limite les communications des ambulanciers et des intervenants. Ce sont les structures des bâtiments qui créent cette limitation. Il est évident que l'OFDF ne va pas investir sur ce site puisqu'il n'est pas du tout dans leur périmètre. Il a été identifié qu'il faudrait y intégrer une station de base qui améliorera la couverture réseau à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, ce qui représente à peu près 150 000 francs supplémentaires.

M<sup>me</sup> Kast présente la manière de fonctionner de la sécurisation du réseau POLYCOM genevois. Les stations de base, le nœud de contrôle et les opérateurs publics doivent pouvoir communiquer avec l'entier des stations de base via le nœud de contrôle. Il faut donc supprimer le lien central et ajouter les liens entre les stations de base lorsqu'ils ne sont pas existants ou lorsque l'on crée une nouvelle station de base comme aux HUG.

M. Holdener explique que l'on sort d'une période difficile en termes énergétiques. La fragilité des opérateurs publics en termes de retransmission de canaux a été révélée. Les stations de base et les éléments de POLYCOM sont totalement indépendants au niveau électrique. D'ici quelques années, cette autonomie sera prolongée à 72 heures, de façon à pouvoir garantir que les orientations de sauvetage et de sécurité aient suffisamment d'autonomie. Il s'agit également de doubler les liens entre les éléments et, aujourd'hui, certains liens vont être garantis. Il s'agit d'un montant de 100 000 francs, mais qui n'est pas couvert par ce projet de loi puisqu'ils sont pris en charge à travers le crédit de renouvellement de l'OCSIN.

M<sup>me</sup> Kast indique que c'est dans le crédit de renouvellement usuel. Elle indique que les 1 182 000 francs sont détaillés dans la présentation et que M. Holdener pourra répondre à leurs questions à ce sujet. Les coûts d'exploitation annuels induits sont de 77 000 francs dès 2026 et seront imputés sur le budget de l'OCPPAM.

M. Holdener explique que le centre de maintenance, qui est à la police cantonale puisque c'est le plus gros utilisateur avec plus de 2500 radios, reçoit l'ensemble des coûts d'exploitation et les retransmet en partie à l'OFDF. L'OFDF prend en charge 50% des coûts d'exploitation pour un ratio de 200 à 300 appels par jour. En comparaison avec le canton de Genève qui en a 5900, on constate que c'est franchement en faveur du canton. Ils refacturent ensuite ces coûts d'exploitation à l'ensemble des partenaires en fonction du nombre de radios. Le coût d'exploitation est de 130 francs par année et par radio.

M<sup>me</sup> Kast présente les risques si le crédit ne devait pas être accepté. Les centrales ne pourront plus communiquer sur le réseau POLYCOM ou de manière très limitée dès la fin de l'année. Le personnel intervenant ne pourra atteindre les centrales qu'au travers de la téléphonie mobile publique dont on sait qu'elle présente un certain nombre de fragilités liées au réseau GSM, que ce soient les risques de pénurie énergétique ou les risques de couverture défaillante. Les statuts opérationnels transitant sur POLYCOM ne pourront plus être mis à jour sur le système d'aide à l'engagement des centrales. Sur les sites à renforcer, il y aura toujours les mêmes difficultés qui existent déjà aujourd'hui.

Un député Vert se demande ce que signifie IP et si cela signifie Internet Provider. Il se demande si le canton est bon pour utiliser ce réseau de communication qui est opérationnel. Il se demande si on est assuré que l'on n'aurait pas la même situation qu'à Valence et que, en cas de problème, cela serait utilisé à temps pour que les gens appliquent les meilleures consignes des autorités.

M. Holdener indique qu'IP signifie Internet Protocol.

M<sup>me</sup> Kast explique qu'il faut distinguer 2 choses. Il ne s'agit pas d'un système d'alerte à la population, mais d'un système d'enclenchement des systèmes d'alerte à la population. Ce n'est pas POLYCOM qui alerte, mais un système d'alerte que POLYCOM permet d'enclencher. Il ne s'agit pas d'une question de réseau, mais d'une manière de communiquer les informations. Le point positif de POLYCOM est que c'est un réseau utilisé au quotidien par les feux bleus et par les centrales d'engagement auquel, en situation de crise, des partenaires supplémentaires viennent s'ajouter.

Un député PLR se demande pourquoi le crédit n'est pas intégré dans le crédit de renouvellement.

M<sup>me</sup> Kast indique que cela n'a pas été intégré dans le crédit de renouvellement, car il s'agit d'un projet exceptionnel. Le crédit de renouvellement concerne l'actualisation ou d'autres choses similaires, raison pour laquelle il y a une partie qui est dans le crédit de renouvellement. Ici, il s'agit d'upgrader le système pour qu'il tienne jusqu'en 2035. Ce n'est donc pas la nature d'un crédit de renouvellement, qui est plutôt de maintenir les actifs. Ici il s'agit de changer de technologie pour permettre le maintien des actifs. Il y a tout de même un saut à faire en termes de changement de technologie.

M. Bapst indique que certains départements incluent une partie d'adaptation dans leurs crédits de renouvellement, mais pas tous. Le choix a

été fait d'être un peu plus transparent sur ce projet qui est significatif et qui ne concerne pas du renouvellement pur.

Une députée PLR relève que Genève a vécu comme Valence, à moindre échelle, un incident avec l'explosion de la conduite à Genève-Plage. Elle se demande si, dans un cas comme celui-ci, POLYCOM a une utilité.

M<sup>me</sup> Kast indique que tous les partenaires ont utilisé ce système à ce moment-là et que ça a été le cas dans l'exemple cité supra.

Un député MCG relève que c'est un système de communication qui est commun pour toute la Suisse, ce qui permet aux agents genevois de la protection civile dépêchés en Valais à cause de grosses inondations de communiquer avec les autres avec leurs propres radios instantanément.

M<sup>me</sup> Kast concède qu'il y a eu quelques difficultés lors de l'implémentation du système, mais qu'aujourd'hui tout le monde est au clair.

M. Holdener relève que c'est le premier projet qui a réuni tous les acteurs de la protection de la population. Avant, chacun travaillait de son côté. Le système est également utilisé lors de manifestation.

Un député Vert relève que l'on veut éviter d'utiliser le système de téléphonie mobile, car il n'est pas assez robuste, mais il se demande si dépendre d'internet permet d'aller vers plus de robustesse.

M. Holdener explique que le système ne dépend pas d'internet. Internet Protocol signifie que c'est une technologie liée à internet dans la manière de transmettre les packages. Ce sont des réseaux totalement indépendants et hermétiques. C'est ce qui est utilisé dans le domaine de la protection de la population.

M<sup>me</sup> Kast ajoute qu'il s'agit d'ondes radio.

## **Discussion**

Les députés proposent d'entrer en matière immédiatement sur le présent PL sans procéder à d'autres auditions et de le voter dans la foulée.

**Vote du PL 13534*****1<sup>er</sup> débat***

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13534 :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

***L'entrée en matière est acceptée.***

***2<sup>e</sup> débat***

Le président procède au vote du 2<sup>e</sup> débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Art. 1 pas d'opposition, adopté

Art. 2 pas d'opposition, adopté

Art. 3 pas d'opposition, adopté

Art. 4 pas d'opposition, adopté

***3<sup>e</sup> débat***

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13534 :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

***Le PL 13534 est accepté.***

**Conclusion**

Le présent crédit va permettre d'unifier les échanges entre les différents services de secours et de sécurité, et ceci au niveau suisse.

Nous vous recommandons, Mesdames, Messieurs les députés, d'accueillir favorablement le présent PL 13534 et de le voter à l'unanimité.